

Effacité énergétique

La stratégie 2030 en stand-by

• La feuille de route attend sa validation par le Conseil des ministres

• Objectif : une économie d'énergie de 5% en 2020 et de 20% en 2030

• Audit énergétique obligatoire, étude d'impact, création d'entreprises de services énergétiques...

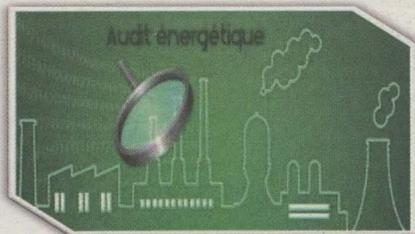
L'ENTRÉE en application de la stratégie nationale de l'efficacité énergétique à l'horizon 2030 tarde à venir. Adoptée en conseil de gouvernement en juin 2017, la feuille de route attend toujours d'être validée par le Conseil des ministres avant son déploiement. A ce jour, il n'y a pas de visibilité sur le calendrier retenu vu que ce dernier dépend de l'agenda royal. Il faudra un coup de pouce royal pour ériger l'efficacité énergétique en priorité nationale et mettre sur les rails cette stratégie visant une économie d'énergie de 5% en 2020 et de 20% dans la consommation finale en 2030. Et pour cause, l'impulsion royale devra inciter le gouvernement à faire preuve de synergie en plus d'une meilleure coordination entre ses membres, des composantes qui font défaut dans plusieurs stratégies (villes nouvelles, promotion à l'international...). D'autant plus que chaque département prend son temps et retarde l'échéance faisant fi des précédentes stratégies. Une sorte de table rase des textes de lois des précédents. Pour rappel, une première feuille de route a été fixée en 2009. Les objectifs arrêtés portent sur l'économie de 12% de la consommation énergétique à l'horizon 2020 et 15% en 2030. Malheureusement, ils n'ont pas été atteints.

L'intégration de l'efficacité énergétique dans les secteurs énergivores représente un enjeu majeur en raison de la multiplicité des intervenants et des coûts supplémentaires induits par l'intégration de l'efficacité énergétique dans ces secteurs (transport, industrie, bâtiment, agriculture, éclairage public...).

Quatre grands axes ont été retenus pour la stratégie 2030. Le premier vise à identifier les principales niches d'économie d'énergie dans les secteurs-clés. Le deuxième concerne l'identification des cibles sectorielles. Pour sa part, le troisième axe porte sur les mesures préconisées à cet effet. Quant au quatrième volet, il vise la mise en œuvre de la stratégie dans le cadre du contrat-programme à conclure entre l'Etat et l'Agence marocaine pour

Les 7 axes de la feuille de route

- Transformer l'efficacité énergétique en facteur de compétitivité et de progrès social
- Assurer que tout nouvel investissement respecte les fondements
- Dissuader tout comportement ou décision contraire à l'efficacité énergétique
- Assurer que toute dépense et soutien financier publics intègrent les obligations de respect de cette problématique



Source : Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement durable



- Elever ce domaine au rang d'un secteur structuré et professionnel
- Mettre l'efficacité énergétique au cœur des enjeux et des préoccupations des Marocains
- Garantir les ressources et moyens de développement de la stratégie

l'efficacité énergétique (AMEE). «L'effort sera déployé pour mobiliser les ressources financières nécessaires afin de mettre en œuvre cette stratégie et la traduire en plans et programmes régionaux qui seront mis en œuvre en partenariat avec les collectivités territoriales, en particulier les régions», précise la tutelle. La première phase de cette

efficacité énergétique, l'étude d'impact ou encore la création des entreprises de services énergétiques. A cet effet, des décrets d'application sont en préparation pour être publiés en application de la loi 47-09 relative à l'efficacité énergétique. La stratégie vise également l'élaboration d'un plan pour la mise en œuvre des dispositions du

création du Comité national de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, afin de réduire la consommation liée au chauffage et à la climatisation.

Valeur d'aujourd'hui, les opérateurs n'adhèrent pas pleinement à cette dynamique encore embryonnaire. Pareil pour l'Etat qui ne fait pas preuve d'exemplarité. Il existe plusieurs chantiers publics où l'efficacité énergétique fait défaut. C'est le cas d'ailleurs du bâtiment abritant la Bibliothèque nationale à Rabat. Pour se rattraper, l'Etat vient d'inclure automatiquement la dimension durable pour tous ses nouveaux ouvrages.

En attendant le démarrage de la stratégie, le ministère de l'Énergie, du Développement durable et des Mines a initié plusieurs chantiers pour baliser le terrain et préparer la mise en œuvre de cette feuille de route. Le ministre de tutelle veut créer un écosystème spécifique à l'efficacité énergétique dans tous les secteurs et de cartographier le marché marocain y afférent. Aziz Rabbah a déjà démarré les discussions avec le ministre de l'Industrie, Moulay Hafid Elalamy. Dans la foulée, le Département de l'Énergie a lancé des ateliers thématiques pour inciter les acteurs à multiplier les efforts et à saisir toutes les opportunités que présente le nouveau modèle énergétique. Ces rencontres ciblent différents intervenants : représentants des départements ministériels, organismes publics et semi-publics, entreprises et bureaux d'études privés, fédérations, associations professionnelles et financiers. □

Nadia DREF



AMEE, le pilote de la stratégie

APRÈS la récupération par Masen des Energies renouvelables, l'ex-ADERE s'est transformée en Agence marocaine de l'efficacité énergétique (AMEE). Mise en œuvre du code de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, renforcement de l'efficacité énergétique dans l'industrie, sensibilisation de l'éco-conduite et de l'utilisation du véhicule électrique, programme des mosquées vertes, pompage solaire... sont autant de chantiers sur lesquels travaille l'Agence depuis un an. Or, le bilan est mitigé. Une certaine lenteur est ressentie par manque de travail en synergie entre différents départements. D'où l'urgence d'adopter cette stratégie nationale.

L'AMEE a également récupéré le programme des mosquées vertes qui était sous la coupole de la Société d'investissement énergétique (SIE). Sur le terrain, la passation des projets peine à se concrétiser. Il faudra encore du temps pour boucler ce dossier. L'agence est également attendue sur le pilotage du programme dédié au pompage solaire. Un projet initié en partenariat avec le PNUD devra être mis en œuvre en 2018. Il est financé par un don du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM-GEF). Et pour accompagner la régionalisation, l'AMEE sera le seul interlocuteur des collectivités locales et des régions pour la mise en œuvre de la stratégie d'efficacité énergétique. □

stratégie sera mise en œuvre dans le cadre d'un contrat-programme pour la période 2018-2021 entre l'AMEE, les départements ministériels concernés et les collectivités territoriales.

Parmi les mesures concrètes prévues par la nouvelle feuille de route, figurent notamment les performances énergétiques, l'audit

règlement général de construction fixant les règles de performances énergétiques dans le bâtiment. Ce plan comprend un appui technique pour toutes les parties prenantes et un plan de communication ainsi que des actions opérationnelles liées à la vérification du respect des dispositions du décret approuvant ce règlement. S'y ajoute la

Un gisement d'initiatives sectorielles

- Ateliers thématiques, création d'un observatoire...
- La tutelle balise le terrain
- Difficile percée dans le bâtiment

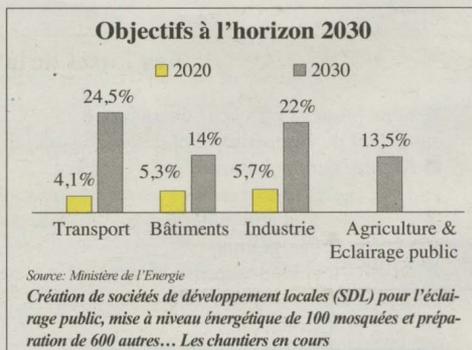
LE ministère de l'Énergie s'attaque aux secteurs énergivores. Il vient de lancer un programme d'ateliers thématiques pour sensibiliser les intervenants publics et privés. Aziz Rabbah, ministre de tutelle, a affirmé que son département «ambitionne d'associer les entreprises marocaines dans l'accompagnement des programmes d'efficacité énergétique au niveau national et d'établir une synergie dynamique entre les différents intervenants». C'est dire l'importance de créer un observatoire accessible par tous les intervenants et opérateurs. Cet organe permettrait de recueillir les bonnes pratiques et les expériences réussies dans le domaine de l'efficacité énergétique. L'objectif étant de capitaliser sur les différentes avancées technologiques initiées ou réalisées.

Le premier atelier a été organisé récemment sous le thème: «l'efficacité énergétique dans le bâtiment – isolation thermique». Cette rencontre, qui se voulait une plateforme de discussions et d'échanges a permis de mettre le point sur la non-application du règlement général de construction fixant les règles de performances énergé-

tiques des constructions (RGC-PE), adopté en novembre 2014 et entré en vigueur en novembre 2015. Les débats ont sensiblement porté sur les conditions et contraintes ainsi que les solutions préconisées.

Sur le terrain, seuls quelques promoteurs immobiliers appliquent les alternatives vertes, surtout dans le luxe et parfois dans les logements dédiés à la classe moyenne. Par ailleurs, ce n'est que le 22 mars dernier que s'est tenue la première réunion du Comité national de l'efficacité énergétique dans le bâtiment. C'est dire la lenteur qu'accuse ce chantier.

Au niveau du département de l'Habitat,



la prise de conscience est là mais l'application demeure problématique vu la multiplicité des intervenants. «Il ne suffit pas d'assurer une offre suffisante en logement, mais encore faut-il que le produit réalisé soit digne des aspirations des citoyens et conforme aux critères de solidarité, de confort, de durabilité tout en répondant aux

normes en vigueur», précise la tutelle. La réduction de la consommation de l'énergie dans le bâtiment passe par l'aération naturelle, l'isolation thermique, l'installation des chauffe-eau solaires, l'éclairage naturel du bâtiment, l'utilisation des lampes de basse consommation «LBC», des interrupteurs horaires, des détecteurs de présence ou encore du solaire photovoltaïque. A titre d'exemple, les experts recommandent l'éclairage naturel au sein des bâtiments pour économiser la consommation de l'électricité pendant la journée et le confort des occupants. Une bonne orientation du logement par rapport au sud est vivement recommandée à cet effet. Des alternatives vertes qui ne sont pas respectées par la majorité des promoteurs immobiliers. Certains opérateurs en font des arguments de vente pour attirer une clientèle sensible à l'économie d'énergie. □

Nadia DREF

Des projets pilotes à généraliser

EN matière d'efficacité énergétique, des projets pilotes ont été adoptés dans l'éclairage public. Des opérations ont été initiées à Salé et à Kénitra qui donnent déjà leurs fruits. «Nous avons trouvé des solutions 100% marocaines pour réduire la facture de l'éclairage public. Nous sommes confiants quant à l'avenir de la R&D dans les énergies renouvelables et à la montée en expertise des entreprises nationales qui ne cessent d'innover», confie Aziz Rabbah. Autre nouveauté : une entreprise marocaine a introduit un procédé s'appuyant de manière intelligente sur les champs magnétiques pour réduire la consommation dans l'industrie. Une diminution de 10 à 15% résulte de cette opération. Par ailleurs, le pompage solaire permettrait également de minimiser l'utilisation du gaz butane. □

Développement durable: 21 plans sectoriels

LE Secrétariat d'Etat chargé du Développement durable travaille d'arrache-pied pour faire aboutir la Stratégie nationale de développement durable (SNDD). Une deuxième réunion du Comité de Pilotage de suivi et de mise en œuvre de cette feuille de route a permis l'adoption de 15 plans d'actions sectoriels du développement durable (PADDs) sur les 21 élaborés qui déterminent la contribution de chaque département ministériel. Les autres départements restants se sont engagés à transmettre leur PADDs au Secrétariat d'Etat dans les plus brefs délais. In fine, un plan d'action transversal sera décliné. Il est relatif à la mise en œuvre du volet lié à l'exemplarité de l'Etat (PADD-EE). Tous les départements ont été appelés à identifier les actions prioritaires à entreprendre et les cibles à atteindre d'ici 2021 ainsi que les indicateurs de suivi qui permettront d'évaluer les progrès réalisés dans ce cadre. Il a été également convenu de partager ces indicateurs avec le ministère de l'Economie et des Finances pour les programmer dans les budgets sectoriels à partir de 2019 et les intégrer au niveau de leurs rapports de performance sectoriels.

Cette rencontre, à laquelle ont pris part les représentants de 27 départements, a été marquée par la participation de plusieurs secrétaires généraux des différents départements ministériels ou autres représentants. Les résultats de cette réunion seront partagés avec toutes les parties prenantes à l'occasion de la tenue de la prochaine Session du Conseil national de l'environnement (CNE). Le Secrétariat d'Etat, en sa qualité de président de ce conseil, veillera à impliquer toutes les parties prenantes. □

N.D.